

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

22 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux août,

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

**Président de séance :**

**Alain SALOMON, Maire**

**Présents :**

Éric WERDENBERG, Thierry DAGUET, **Adjoint**

Khalid BARRAMOU, Frédéric BURGUN Alban DIFFALAH, Chantal LOUIS, Florine MERVILLE, Guillaume REGISSER, et Alain WEICK, **Conseillers municipaux**

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphanie GRANDGUILLAUME avec procuration à Alain SALOMON, Richard MARMET avec procuration à Eric WERDENBERG, Jean-Jacques SANDERRE avec procuration à Florine MERVILLE.

**Excusés :**

Christiane LEFEVRE, Noémie SAUDIN

**Absents :**

**Les membres du Conseil étant réunis ;**

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance à 20h32, et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Florine MERVILLE est désignée pour remplir cette fonction.

### Approbation du PV de la dernière séance

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- **VALIDE** le compte rendu de séance du 27 juin 2023.

### FONCIER

#### Intégration de parcelles dans le domaine public de la commune

**Monsieur le Maire expose,**

La commune a acquis des petites parcelles le long de la grande rue qu'il convient aujourd'hui de classer dans le domaine public pour 758 m<sup>2</sup>. Ces acquisitions font suite à un alignement fait en 2011. Le prix d'achat est de 1€/m<sup>2</sup>.

Alban DIFFALAH indique qu'il aurait été bon d'avoir un plan pour visualiser l'emplacement des parcelles concernées. Alain SALOMON répond qu'il suffit de regarder sur le cadastre.

Chantal LOUIS demande pourquoi on n'a pas régularisé plus tôt et que risquent les propriétaires qui refusent de céder le terrain. Alain SALOMON répond que les propriétaires sont responsables de ce qui se passe chez eux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE TRANSFERER** les parcelles concernées dans le domaine public routier communal.

### PERSONNEL

#### Ouverture d'un poste de secrétaire de mairie à 35h00

**Le Maire expose,**

La question de l'ouverture d'un poste de secrétaire de mairie à 35h00 ne sera pas soumise au vote ce soir. Nous avons reçu une seule candidature d'une personne en reconversion professionnelle. Elle sera formée par le Centre de Gestion à raison de 2 ½ journées par semaine pendant 4 mois.

Khalid BARRAMOU indique qu'aujourd'hui il y a deux personnes physiques qui se partagent les tâches de secrétariat pour un total de 41h30. Il rappelle que les Adjoints avaient, lors de la dernière séance du conseil, dit qu'ils assureraient le travail. Désormais, une seule personne assurera le travail de deux personnes, comment cela va-t-il se passer en cas de maladie ou de vacances ?

Alain SALOMON répond que l'on fera appel au service de remplacement du Centre de Gestion. Il indique que la deuxième secrétaire de mairie va diminuer son temps de travail de moitié. Il poursuit en précisant qu'il a pris conseil auprès du Directeur du Centre de Gestion et que le choix d'un seul 35h00 au lieu de deux temps partiels a été le fruit d'une réflexion commune, car il y a peu de candidats demandeurs de temps partiels.

Khalid BARRAMOU poursuit en précisant qu'actuellement en cas d'absence d'une des secrétaires, la deuxième était présente. Alban DIFFALAH abonde dans ce sens et s'interroge sur la diminution du temps de travail (de 41h30 à 35h00), il y aura donc du travail non fait ?

Chantal LOUIS demande quand arrive la nouvelle secrétaire. Alain SALOMON répond qu'il ne sait pas, il reste des choses à valider avec le Centre de Gestion.

Khalid BARRAMOU s'interroge sur la raison qui a poussé une secrétaire à 24h00 à quitter Vétrigne pour une autre commune avec le même taux horaire. Alain SALOMON répond que c'est le choix de la personne.

Thierry DAGUET indique qu'il a effectivement dit qu'ils assureraient et que la discussion actuelle est stérile. Il poursuit en disant que, quand les agents ont pris la décision de partir, il est inutile de les retenir. Khalid BARRAMOU poursuit en indiquant que, quand on a de bons éléments on essaie de les garder.

Cette question est donc reportée à un prochain conseil municipal.

## CDG 90

### Renouvellement convention contrôle jeux et agrès

**Monsieur le Maire expose :**

Le Maire présente au conseil municipal une proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de renouveler la convention concernant les contrôles d'agrès sportifs.

La proposition faite par le Centre de Gestion est de mettre à disposition des collectivités qui en feront la demande, ses agents de la filière technique pour la réalisation de ces opérations au coût unique annuel de 25 € par agrès de football, de handball, de basketball et de hockey et de 50 € par aire de jeux, terrain de tennis, terrain de volley et aire de fitness, 25 € par agrès de fitness pour les parcours Vita et 100 € pour les skate-parks.

Khalid BARRAMOU indique qu'il manque des lattes et que la commune laisse ce mobilier se dégrader. Le revêtement synthétique du city-stade est à changer, Alain SALOMON répond que cette dépense sera inscrite au BP 2024.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***

---

- **Autorise le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation :**
  - **des contrôles d'agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, basketball et hockey sur gazon ou en salle (25 euros par an par agrès contrôlés)**
  - **des aires de jeux collectives (50 euros par an par aire de jeu contrôlée)**

## Questions diverses

- **VOITURE VENTOUSE :**

Alain SALOMON indique que les gardes nature sont intervenus. La propriétaire de la voiture a indiqué que le nécessaire serait fait dès que possible.

- **PANNEAUX IMPASSE DU COTEAU :**  
Khalid BARRAMOU demande quand seront posés les panneaux. Thierry DAGUET répond en septembre.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.**

**Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.**

**La séance est levée à 21h41**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :**

**Alain SALOMON**

**Eric WERDENBERG**

**Thierry DAGUET**

**Christiane LEFEVRE**

*Absente*

**Chantal LOUIS**

**Florine MERVILLE**

**Alain WEICK**

**Khalid BARRAMOU**

**Richard MARMET**

*Absent avec procuration à Eric  
WERDENBERG*

**Frédéric BURGUN**

**Guillaume REGISSER**

**Stéphanie GRANDGUILLAUME**

*Absent avec procuration à Alain  
SALOMON*

**Noémie SAUDIN**

*Absente*

**Alban DIFFALAH**

**Jean-Jacques SANDERRE**

*Absent avec procuration à  
Florine MERVILLE*